



VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration
CULTURE EVENEMENTIEL
Evènementiel

DECISION DU MAIRE

Salon Livr'à Vannes 2023

Prix Jeunes adultes

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2023, fixant les règles de répartition du montant des prix aux lauréats des concours,

DECIDE

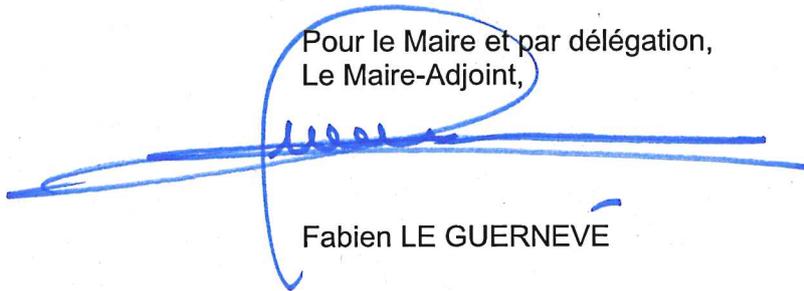
Article 1 :

D'attribuer les prix suivants aux lauréats des concours « Prix Jeunes Adultes 2023 » et « Prix Langue Bretonne 2023 », de la saison littéraire 2023, organisés par la Ville de Vannes et décernés dans le cadre du salon Livr'à Vannes 2023 :

- « Prix Jeunes Adultes 2023 » : Catherine CUENCA → 1 000 €
- « Prix Langue Bretonne 2023 » : Jean-Charles CAUDAL → 1 000 €

Fait à Vannes, le 11 septembre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,



Fabien LE GUERNEVE